

Aide pour cas pratique

Par bartox_35, le 15/06/2013 à 18:04

Bonjour à tous et à toutes!

Je me présente brièvement, je m'appelle Bartholomé, j'ai 19 ans, et je suis en L1 à Rennes I :) Je vais passer prochainement un rattrapage en droit des personnes. Je devrai faire, a priori, un cas pratique sur la vie privée et sur le droit à l'image.

J'ai une seule question, mais les gens n'ont jamais la même réponse pour cette question. Dois-je faire un plan I) Atteintes à la Vie privée, sanctions et II) Atteintes au Droit à l'image, sanctions, ou un plan I) Atteintes à la vie privée, atteinte au droit à l'image, et II) Sanctions (préventives et a posteriori).

Cette question me hante depuis plusieurs jours, j'espère que vous pourrez m'éclairez!

bart [smile16]

Par bulle, le 16/06/2013 à 18:19

Bonjour,

Tout dépend du contenu du cas pratique.

En général, c'est un problème = une partie.